



Quelques Chiffres

La vie nocturne à Rouen c'est :

38000 étudiants

120 bars et discothèques

200 restaurants

Des animations festives tout au long de l'année

Mais c'est aussi en 2014 :

600 interventions de la police municipale pour des tapages nocturnes

150 incidents enregistrés dans le NOCTAMBUS

520 interventions de police secours liées au bingedrinking

9 millions d'euros dépensés pour assurer la propreté des rues

et les engagements des différents partenaires.

Des formulaires pourront également être téléchargés pour signaler des nuisances sonores ou faire des demandes de dérogation d'ouverture exceptionnelle.

Depuis, la Ville et ses partenaires invitent les Rouennais, qui sont en soirée, à imaginer des slogans de la taille d'un tweet illustrant leur conception de la vie nocturne. Ces messages seront collectés sur Twitter à l'adresse : #Rouenlanuit et intégrés à ceux de la charte.

Pour télécharger la charte :

www.rouen.fr/sites/default/files/charte_vie_nocturne.pdf



lutte contre les touristes bruyants un de ses chevaux de bataille, pestant notamment contre le bruit des valises à roulettes.

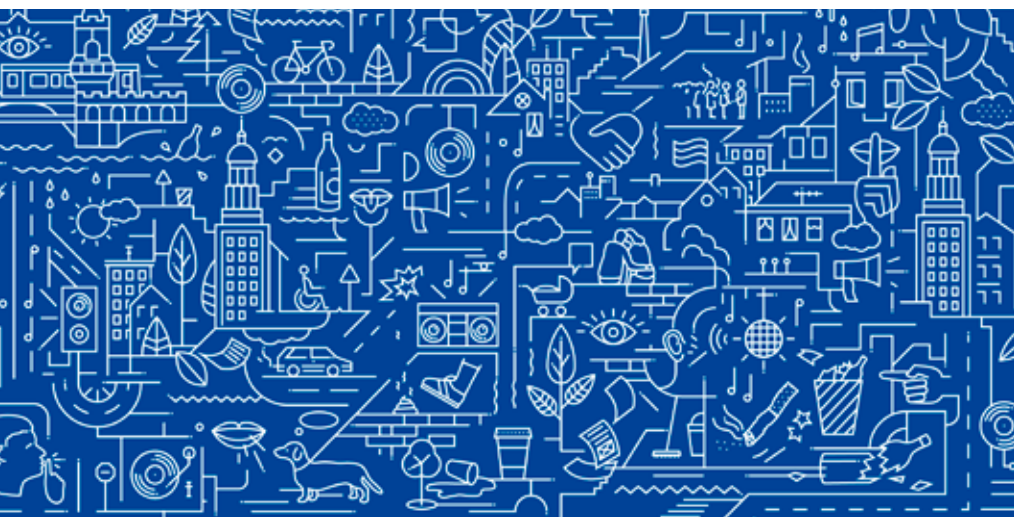
Cette action s'inspire des expériences qui ont été menées ces dernières années dans d'autres métropoles, telles Barcelone, Bruxelles et Paris, où les Pierrots de la nuit envoient des artistes à la rencontre des noctambules dans les zones les plus fréquentées avec pour objectif de faire en sorte qu'habitants et touristes continuent de cohabiter harmonieusement ensemble.

Pour réinstaurer un climat paisible dans les rues, les pantomimes déambulent parmi les touristes et s'invitent dans leurs scènes de vie. Que vous soyez en train de danser,

Berlin : les Pierrots de la nuit font des émules

C'est au tour de Berlin, ville internationalement reconnue pour ses nuits festives, d'adopter un dispositif de sensibilisation aux nuisances sonores qui, comme les Pierrots de la Nuit, associe performances artistiques, médiation et communication de manière ludique et poétique pour encourager le mieux vivre ensemble.

La Ville de Berlin est de plus en plus confrontée à des problèmes de nuisances sonores dans les quartiers festifs. Le projet-pilote « fair. kiez » (« Kiez » signifie « quartier » en dialecte berlinois) a été lancé au début du mois de mai à l'initiative du district de Friedrichshain-Kreuzberg, dont la maire Monika Herrmann, membre du parti des Verts, a fait de la





Écho des villes

de parler, ou de boire des verres, les mimes prennent part aux activités. Ils distribuent ensuite des prospectus, qui expliquent l'opération aux concernés : « Vous trouvez que Berlin est une super ville ? Nous aussi ! Faisons en sorte qu'elle le reste. Rejoignez-nous ! Pour une vie plus agréable dans notre quartier ! Merci ».

Rappelons que la démarche des Pierrots de la nuit d'inviter les gens de façon ludique à réfléchir sur leur comportement a été récompensée en 2014 par un décibel d'Or remis par le Conseil national du bruit.

Pour en savoir plus :
<http://www.fairkiez.berlin>

priorité est donnée aux faits requérant un service d'urgence comme les accidents, les bagarres ou les agressions. La mise en place d'une patrouille spécialement dédiée à cette problématique a permis de traiter plus rapidement les plaintes pour faits de nuisance sonore durant l'été, lorsque celles-ci ont tendance à s'amplifier.

Opération « Hypnos » à Bruxelles

Jusqu'à fin septembre 2015, la Ville de Bruxelles a mené l'opération « Hypnos » en partenariat avec la Police de Bruxelles CAPITALE Ixelles. Celle-ci avait pour objectif de lutter contre les nuisances sonores générées dans les quartiers du centre où se concentrent les établissements festifs.

Comme le rappelle Yvan Mayeur, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles : « avec l'arrivée du beau temps, il faut concilier, d'une part, les nuisances liées à la fréquentation en hausse des terrasses et des bars avec, d'autre part, la tranquillité publique et le bien-être des riverains. L'extension de la zone piétonne et le redéploiement du centre-ville ont pour ambition d'offrir

un nouveau cadre de vie urbain, plus convivial et plus serein, aux Bruxellois. C'est pourquoi il est essentiel de lutter, parallèlement, contre ces problématiques ».

Bien entendu, la police intervient tout au long de l'année pour des faits de nuisances sonores. Cependant, lorsqu'une plainte est déposée, la

Pour la deuxième année consécutive, des policiers ont patrouillé dans les quartiers du centre-ville, du mois de mai et jusqu'à septembre, lors des périodes de fréquentation accrue des bars à savoir les nuits du jeudi, vendredi et samedi. Ils ont pu alors constater les infractions et dresser des procès-verbaux.

Les rapports rédigés par ces patrouilles ont été transmis à la cellule tranquillité publique de la Ville qui a alors passé au crible chaque dossier pour trouver des solutions au cas par cas. Sous sa coordination, différents services de la Ville peuvent en effet intervenir pour mettre un terme aux irrégularités et nuisances : la cellule Horeca qui vérifie si les établissements sont en ordre au niveau des autorisations de débit de boissons, le service juridique ou encore le département

